



POLITIQUE RÉDACTIONNELLE

Collaboration bénévole

Circuit remercie chaleureusement tous les collaborateurs qui participent à la vie du magazine. Les articles publiés ne font pas l'objet d'une rémunération, mais le magazine étant publié intégralement sur Internet, il leur confère une large visibilité.

Acceptation des textes

Bien que la collaboration à *Circuit* soit totalement bénévole, afin de préserver la qualité du magazine, le comité de rédaction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout article qui lui est soumis, même si la collaboration de l'auteur a été sollicitée. Le comité de rédaction a par ailleurs un droit de regard sur tous les articles qu'il consent à publier. Il se charge de les réviser afin d'en assurer la tonalité journalistique et la correction linguistique et de préserver l'uniformité générale du magazine. La révision peut notamment comporter la modification du titre, l'ajout d'intertitres, la reformulation de phrases, le déplacement ou la suppression de texte en raison de pertinence pour la chronique ou le dossier visé.

L'auteur est généralement consulté si son article fait l'objet de changements importants au contenu ou à la structure, ou en cas de problème d'interprétation. Cependant, en raison des impératifs de la production, le comité ne peut s'engager à soumettre tous les articles révisés à l'approbation des auteurs.

Droits d'auteur

L'auteur certifie que : (i) l'article et l'ensemble de ses composantes (y compris les tableaux, illustrations, photographies, dessins, extraits de textes de tiers, liens hypertextes), le cas échéant, ont été préparés par lui-même et/ou qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires de la part des tiers concernés, le cas échéant; (ii) l'article et ses composantes constituent une œuvre originale au sens de la *Loi sur le droit d'auteur*.

L'auteur cède irrévocablement et sans contrepartie les droits de reproduction de son article à l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ), aux fins de la publication dans *Circuit*, dans sa version en ligne ou par tout autre moyen, à condition que son nom soit toujours mentionné. Il autorise également l'OTTIAQ à céder ses droits de reproduction à des tiers.



L'auteur a par ailleurs le droit de réutiliser son article après sa parution dans *Circuit*, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de rédaction et à condition que la rediffusion de l'article, sous quelque forme que ce soit, soit accompagnée d'une mention déclarant que l'article est déjà paru dans *Circuit, magazine de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

La rédaction est responsable du choix des articles publiés, mais les opinions exprimées dans les articles choisis n'engagent que leur auteur.

Publicité

La publication de *Circuit* est en partie financée par des annonces publicitaires. Le comité de rédaction et la direction veillent à sélectionner les annonceurs conformément au code d'éthique de l'OTTIAQ et aux codes de déontologie des professions représentées par l'Ordre. Cela dit, les annonces publicitaires sont clairement identifiées comme telles et engagent la responsabilité des annonceurs.

Par contre, en tant que magazine d'information, *Circuit* ne peut véhiculer aucun autre contenu publicitaire que celui de ses annonceurs. Par conséquent, le comité de rédaction se réserve le droit de refuser tout article à caractère promotionnel ou publicitaire, et d'éliminer toute référence commerciale ou hyperlien vers des entreprises commerciales des articles qu'il choisit de publier.

* * * * *

Je, soussigné(e), certifie avoir lu la politique rédactionnelle de *Circuit* et en accepter les conditions.

Nom

Date

Signature